

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083

7 mai 2013

SOMMAIRE

Anima Management Company S.A.	51983	Global Refund Holdings Three S.à r.l.	51978
BLP FINANCE- Agences d'assurances - S.à.r.l.	51982	Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	51977
Brascolux S.à r.l.	51982	Graphite et Métaux S.à.r.l.	51970
Bureau for Foreign Economic Develop- ment SA	51982	Habentia S.à r.l.	51970
Bureau for Foreign Economic Develop- ment SA	51983	Hadhan Holding S.A., SPF	51977
Café Vénus S.à r.l.	51939	HC Investments S.à.r.l.	51984
CASTELLANI Frères S.à r.l. & Cie	51983	Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	51970
Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l.	51982	King's Cross Asset Funding 9	51971
CS Design	51944	Kolya Finance S.à r.l.	51984
EB Invest S.à r.l.	51983	Le galet blanc Sàrl	51984
ECMF GP S.à r.l.	51979	LSF5 MHB Investment S.à r.l.	51946
Equita SICAV	51979	Manor International S.A.	51971
Ersel Gestion Internationale S.A.	51979	Mifran S.A.	51971
Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	51949	Moerdijk S.à r.l.	51957
Famosa Luxembourg S.C.A.	51946	Morgane Investissements	51970
Farm International S.A.	51984	Omco S.A.	51981
Fiat Finance and Trade Ltd	51957	Onisp S.à r.l.	51971
Fibaco S.A.	51978	Paribas Trust Luxembourg S.A.	51982
Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeu- ne S.à r.l.	51957	Rochas International S.à r.l.	51980
Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A.	51970	Rominvest S.A.	51979
Finarom S.A. - SPF	51978	Seel International S.A.	51981
G2J Conseil International S.à r.l.	51977	Shervic Lease SC	51938
		Shurgard Self Storage Luxembourg	51980
		SISL	51981
		Tee-Par Luxembourg S.A.	51983
		Xylem Holdings S.à.r.l.	51942

Shervic Lease SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.028.

STATUTS

1. Madame MADHAVI Shiva, née le 25 mars 1973 à Teheran (Iran), demeurant à 11 Avenue de la Jonchère F-92500 RUEIL MALMAISON (France);

2. Monsieur MADHAVI Jean-Claude, né le 12 décembre 1971 à Ispahan (Iran), demeurant au 11 Avenue de la Jonchère F-92500 RUEIL MALMAISON (France);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 07/03/2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est SHERVIC LEASE SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 60 parts à Madame MADHAVI Shiva, et 40 parts à Monsieur MADHAVI Jean Claude, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur MADHAVI Jean-Claude, né le 12 décembre 1971 à Ispahan (Iran), est nommé gérant,
2. EDISYS SA, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommé co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013033215/70.

(130040652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Café Vénus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 8, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 175.712.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le quatre mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paulo Manuel DE OLIVEIRA CARVALHO, ouvrier, né à Vila Franca de Xira (Portugal), le 15 décembre 1974, demeurant à L-7373 Helmdange, 126, route de Luxembourg.

2.- Monsieur Hilton GOMES PEREIRA, salarié, né le à Luxembourg, le 6 avril 1993, demeurant à L-1617 Luxembourg, 24, rue de Gasperich.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 février 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La société pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de Café Vénus S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Cession de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve du droit de préemption ci-après stipulé.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir préalablement à tous ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins trois (3) mois avant la fin de l'exercice en cours.

A défaut d'accord sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession, le ou les associés cédants et le ou les associés cessionnaires désigneront chacun un expert destiné à les départager pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

Le ou les gérants communiquent par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales à céder seront offertes aux associés cessionnaires en proportion de leur participation dans la société. Le silence de la part des associés pendant ledit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

Transmission de parts pour cause de mort

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés survivants, sauf si les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales (qui prévoit que dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale), soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule suivant la procédure ci-avant établie.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Toute cession de parts sociales doit, sous peine de nullité, être acceptée par la société.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toutes cessions de parts sociales à titre gratuit ou à titre onéreux.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués à l'unanimité des votes des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et Libération du capital social

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paulo Manuel DE OLIVEIRA CARVALHO, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Hilton GOMES PEREIRA, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Manuel DE OLIVEIRA CARVALHO, ouvrier, né à Vila Franca de Xira (Portugal), le 15 décembre 1974, demeurant à L-7373 Helmdange, 126, route de Luxembourg.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1453 Luxembourg, 8, route d'Echternach.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 mars 2013. Relation: ECH/2013/417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032823/140.

(130040684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first February.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

XYLEM INDUSTRIES S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.519, with a share capital of EUR 75,000.- (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to resolution of the board of managers of the Sole Shareholder dated February 8, 2013, which resolutions, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of XYLEM HOLDINGS S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 77.533, with a share capital of EUR 150,000.- (the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all six thousand (6,000) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

- a. Amendment of article 9 paragraphs 8 and 11 of the articles of association.
- b. Ratification of previous resolutions taken by way of written resolutions.

III. The Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 9 paragraphs 8 and 11 of the articles of association so as to read as follows:

Paragraph 8:

"Meetings of the board of managers can be held by way of a telephone or video conference. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, to hear each other and to be able to speak up in the course of such meeting. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting without that it is required that two managers attend in person to such meeting. All meetings held by way of telephone or video conference are deemed to be held at the registered office of the Company."

Paragraph 11:

"The board of managers may in all instances take resolutions in writing. Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex."

Second resolution

The Meeting resolves to ratify and consider as duly and validly taken, any and all resolutions in writing taken in the past by the Company even if such resolutions have not been taken for urgent matters, provided that the resolutions have been signed by all the managers.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred and five euro (EUR 905).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am einundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

XYLEM INDUSTRIES S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 144.132 und mit einem Stammkapital von 75.000 EUR (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund eines Beschlusses der Geschäftsführung der Alleinigen Gesellschafter vom 8. Februar 2013, welcher Beschluss, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter XYLEM HOLDINGS S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 77.533 und mit einem Stammkapital von 150.000 EUR (die Gesellschaft),

der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle sechstausend (6.000) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000 EUR) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- a. Abänderung des Artikels 9, Abs. 8 und 11 der Satzung.
- b. Bestätigung von schriftlichen Beschlüssen.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Absatz 8 und 11 des Artikels 9 der Satzung wie folgt abzuändern:

Absatz 8.

"Versammlungen der Geschäftsführer können mittels Telefon - oder Videokonferenz abgehalten werden. Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsmittel, die es allen Teilnehmern erlaubt ausgewiesen zu werden, mitzuhören und mitzusprechen, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen, ohne dass es nötig wäre dass zwei Geschäftsführer sich versammeln. Die Versammlungen welche mittels Telefon - oder Videokonferenz abgehalten werden sind einer Versammlung am Geschäftssitz gleichgestellt."

Absatz 11.

„Die Geschäftsführer können immer schriftliche Beschlüsse fassen Beschlüsse welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind haben die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt sämtliche schriftlichen Beschlüsse welche in der Vergangenheit gefasst wurden zu ratifizieren und als ordnungsgemäße und gültige Beschlüsse anzunehmen, einschließlich solcher Beschlüsse welche nicht in dringlichen Fällen genommen wurden, insofern dass alle Geschäftsführer die Beschlüsse unterzeichnet haben.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf neunhundertfünf Euros (905 EUR).

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/8976. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 mars 2013.

Référence de publication: 2013033278/114.

(130039964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

CS Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 7, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 175.705.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux février

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Emil RABIC, né à Zemun (Ex-Yougoslavie), le 26 juin 1972, demeurant à L-9046 Ettelbruck, 7, rue Guillaume

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CS DESIGN».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Ettelbruck.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les activités et services commerciaux notamment la vente de carrelages et articles de salle de bain.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Emil RABIC, prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9046 Ettelbruck, 7, rue Guillaume.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Emil RABIC, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rabic, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 26 février 2013. Relation: WIL/2013/116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032870/103.

(130040505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033334/13.

(130040303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.078.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.492.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of March,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B91796,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 March 2013,

the Shareholder,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 MHB Investment S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104492, with registered office in Luxembourg, 7, rue Robert Stümper,

incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 30 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n°151 of 18 February 2005 amended several times and for the last time by a deed of Maître Roger Arrendsdorff, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, dated 20 February 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 963 of 13 April 2012.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,075,500.- (one million seventy-five thousand five hundred euro) by an amount of EUR 3,250.- (three thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 1,078,750.- (one million seventy-eight thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 26 (twenty-six) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in

cash of an aggregate amount of EUR 3,255.- (three thousand two hundred fifty-five euro) including a share premium of an amount of EUR 5.- (five euro);

2. Amendment article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above; and

3. Amendment the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager and/or employee of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,250.- (three thousand two hundred fifty euro)

to raise it from its current amount of EUR 1,075,500.- (one million seventy-five thousand five hundred euro) represented by 8,604 (eight thousand six hundred four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

to an amount of EUR 1,078,750.- (one million seventy-eight thousand seven hundred fifty euro), represented by 8,630 (eight thousand six hundred thirty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

by way of the issuance of 26 (twenty-six) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 3,255.- (three thousand two hundred fifty-five euro) including a share premium in an amount of EUR 5.- (five euro) of the Shareholder.

All the 26 (twenty-six) new ordinary shares issued are fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 3,255.- (three thousand two hundred fifty-five euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 8,630 (eight thousand six hundred thirty) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,078,750.- (one million seventy-eight thousand seven hundred fifty euro), represented by 8,630 (eight thousand six hundred thirty) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager and/or employee of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued 26 (twenty-six) shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 mars 2013,

(l'Associé),

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF5 MHB Investment S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104492, avec siège social à Luxembourg, 7, rue Robert Stümper,

constituée selon un acte Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n°151 du 18 février 2005, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg intervenant à titre de remplaçant du notaire instrumentaire en date du 20 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 963 du 13 avril 2012.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.075.500,- (un million soixante-quinze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 3.250,- (trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter à un montant de EUR 1.078.750,- (un million soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 26 (vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 3.255,- (trois mille deux cent cinquante-cinq euros) incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 5,- (cinq euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et/ou employé de la Société, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de EUR 3.250,- (trois mille deux cent cinquante euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 1.075.500,- (un million soixante-quinze mille cinq cents euros) représenté par 8.604 (huit mille six cent quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 1.078.750,- (un million soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 8.630 (huit mille six cent trente) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'émission de 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 3.255,- (trois mille deux cent cinquante-cinq euros) incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 5,- (cinq euros) de l'Associé.

L'ensemble des 26 (vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires émises sont intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 3.255,- (trois mille deux cent cinquante-cinq euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 8.630 (huit mille six cent trente) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.078.750,- (un million soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 8.630 (huit mille six cent trente) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant et/ou employé de la Société, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. LAC/2013/10590. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034256/154.

(130042182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 175.927.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of February.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.594,

here represented by Madam Alexia UHL, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Spain on 27 February 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the sha-

reholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Eurofund Investments Luxembourg S.a r.l., pre-named and represented as stated above declares to subscribe to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty-five thousand euros (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Ian Andrew SANDFORD of C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Spain; and
 - Mr Hermanus R.W. TROSKIE of 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
2. The registered office of the company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

51953

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg immatriculée sous le numéro B 125.594,

ici représentée par Madame Alexia UHL, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Espagne, le 27 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir,

transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., prédésignée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

La somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Ian Andrew SANDFORD, C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Espagne.
 - Monsieur Hermanus R.W. TROSKTE, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

51957

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2013. LAC/2013/10200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036862/432.

(130045328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE LTD

Leonardo Cecchetti

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013039944/13.

(130048863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.920.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2013.

Référence de publication: 2013039946/10.

(130049460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Moerdijk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.925.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PICTET & Cie., a société en commandite, governed by the laws of the State of Geneva (Switzerland), having its registered office at 60, route des Accacias, CH-1227 Carouge (GE), Switzerland, and registered with the Geneva Trade Register under number CH-660.0.021.909-1,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Geneva (Switzerland) on February 25th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Moerdijk S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders passed in accordance with these Articles -including Article 13 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Law ("Luxembourg Law").

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities and/or trusts in relation to the real estate asset portfolio known as the Eva Portfolio (the "Portfolio") formed by properties in the Netherlands (the "Properties") held by a Dutch law company holding legal title to certain intercompany loan receivables relating to the Properties (the "ICL"), by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means in relation to the Portfolio;

3.3 The Company may make real estate related investments in relation to the Portfolio whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance in relation to the Portfolio, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions in relation to the Portfolio, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds, only from Connected Companies and with a view to finance its investment in the Portfolio, through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its above mentioned objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital. The corporate capital is fixed at seventeen thousand euro (EUR 17,000), represented by seventeen thousand (17,000) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1) each, divided into six (6) classes, as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares,
- nine hundred (900) class B shares,
- nine hundred (900) class C shares,
- nine hundred (900) class D shares,
- nine hundred (900) class E shares,
- nine hundred (900) class F shares,

together referred to as the "Class of Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class F).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the Class of Shares (as determined in accordance with article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the Class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Without prejudice to Article 7.2.2 below, Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a Sole Manager.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute the Board of Managers or conseil de gérance.

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the signature of two Managers.

11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons parti-

icipating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4, 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in these Articles 13.3, any resolution to change these Articles (except for change of the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by unanimous vote of the Shareholders.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by a unanimous vote of the Shareholders.

13.6 The following matters also require the approval of all the Shareholders:

- approval of annual accounts; and,
- allocation of annual results and declaration of annual dividends.

13.7 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9

13.9.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders.

13.9.3 Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.9.1 and the above provisions of Article 13.9.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Law.

15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance the Articles above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A Shares held by them, then,
- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class B Shares held by them, then,
- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class C Shares held by them, then,
- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class D Shares held by them, then,
- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class E Shares held by them, then,
- the holders of class F Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. class F Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class E Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.2a reference to:

- a) one gender shall include each gender;
- b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.3 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.4 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.5 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
Pictet & Cie.	- 12,500 class A shares, - 900 class B shares, - 900 class C shares, - 900 class D shares, - 900 class E shares, - 900 class F shares.	17,000
Total	17,000	17,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of seventeen thousand euro (EUR 17,000) entirely allocated to the share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr Harald CHARBON, manager, born on July 11th, 1969 in Verviers (Belgium), with professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr Marc LIMPENS, manager, born on February 17th, 1951 in Overijse (Belgium), with professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mrs Laurence MOSTADE, manager, born on September 17th, 1974, in Bastogne (Belgium), with professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PICTET & Cie., une société en commandite, soumis aux lois de l'Etat de Genève (Suisse) ayant son siège social au 60, route des Accacias, CH-1227 Carouge (GE), Suisse, and enregistrée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.0.021.909-1,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Genève (Suisse) en date du 25 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Moerdijk S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise conformément aux présents Statuts - y compris l'article 13 - et le cas échéant aux lois du Grand Duché du Luxembourg y compris la Loi (la "Loi Luxembourgeoise")

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et/ou dans des trusts en relation avec le portefeuille d'actifs immobiliers connu sous la dénomination du Portefeuille Eva (le "Portefeuille") constitué par des propriétés au Pays-Bas (les "Propriétés") détenues par une société de droit hollandais détenant un titre sur des créances portant sur certains prêts intra-groupes en relation avec les Propriétés ("ICL"), par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens en relation avec le Portefeuille;

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers en relation avec le Portefeuille, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière en relation avec le Portefeuille, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes en relation avec le Portefeuille, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, seulement des Sociétés Apparentées et dans le but de financer ses investissements dans le Portefeuille, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par les Sociétés Apparentées, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille euros (17.000.-EUR) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, réparties en six (6) catégories, comme il suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
- neuf cents (900) parts sociales de catégorie B;
- neuf cents (900) parts sociales de catégorie C;
- neuf cents (900) parts sociales de catégorie D;
- neuf cents (900) parts sociales de catégorie E;
- neuf cents (900) parts sociales de catégorie F,

ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" ou les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble dénommés les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour les modifications de Statuts.

- Le capital social de la Société peut être réduit par une annulation des Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales. En cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre alphabétique décroissant (commençant par la catégorie F).

- Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

5.5 Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et en vertu des dispositions de l'article 15 des présents Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque part sociale doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts sous réserve cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

5.6 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé comme prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales le montant total des bénéfices nets attribuables à une Catégorie de Parts Sociales (tel que déterminé en vertu de l'article 15 des présents Statuts) de la Société (incluant des profits reportés) dans la mesure où les Associés auront eu droit à des distributions de dividendes en accord avec l'article 15 des présents Statuts, accru par (i) toute réserve librement distribuable (incluant dans le doute la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (dans le doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 15 des présents statuts (incluant des bénéfices reportés tel que déterminé pour la catégorie de Parts Sociales concernée en vertu de l'article 15 des présents Statuts);

P = toutes réserves librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts.

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale devant être payé par le Associés.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites de ce qui est prévu par la Loi.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 sans préjudice des dispositions de l'article 7.2.2 ci-dessous, les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le Gérant Unique.

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance.

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que

(sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (à l'exception du changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par un vote à l'unanimité des Associés.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée par un vote à l'unanimité des Associés.

13.6 Les sujets suivants requièrent également l'approbation à l'unanimité des Associés:

- approbation des comptes annuels; et,
- distribution des résultats annuels et déclaration des dividendes annuels.

13.7 Une réunion des Associés (l' "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.9

13.9.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.9.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.9.3 Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.9.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14.4 Si à cette période la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au minimum une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Sous réserve que des fonds soient disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure où la loi et présents Statuts l'autorisent, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance doit proposer que les sommes disponibles pour distribution soient distribuées.

15.3 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution doit être prise par les associés en vertu des Statuts et en accord avec les dispositions suivantes:

- Les détenteurs de Parts Sociales A doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales A qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales B doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales B qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales C doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales C qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales D doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales D qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales E doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales E qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales F doivent être en droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière classe de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, c'est-à-dire la catégorie de Parts Sociales F) est annulée suivant son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes doit être attribué à la dernière catégorie de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique décroissant (c'est-à-dire initialement la catégorie de Parts Sociales E).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société a distribué les sommes comme prévu par la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi.

15.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Gérant Unique ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associé(s) conformément aux dispositions sur la distribution décrites dans l'article 15.3 avant la fin de l'année sociale sur la base des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution et il est entendu que (i) le montant devant être distribué ne doit pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés en avant et des réserves distribuables, mais diminués par les pertes reportées en avant et les sommes devant être attribuées à une réserve devant être établie en vertu de la Loi et des Statuts et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas au bénéfice réellement réalisé doit être remboursée aux Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 La liquidation devra être réalisée en conformité avec les dispositions relative à la distribution de l'article 15.3.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.2 Une référence à:

- a) un genre devra inclure chaque genre;
- b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.3 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.4 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.5 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR)
Pictet & Cie.	12.500 parts sociales de catégorie A; 900 parts sociales de catégorie B; 900 parts sociales de catégorie C; 900 parts sociales de catégorie D; 900 parts sociales de catégorie E; 900 parts sociales de catégorie F.	17.000
Total	17.000	17.000

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de dix-sept mille euros (17.000.- EUR) entièrement alloué au capital social de la Société, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a adopté, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Monsieur Harald CHARBON, gérant, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique) ayant comme adresse professionnelle 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Marc LIMPENS, gérant, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), ayant comme adresse professionnelle 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Madame Laurence MOSTADE, gérant, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), ayant comme adresse professionnelle 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

2. Le Siège Social de la Société est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mars 2013. LAC/2013/10577. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037033/679.

(130045307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.921.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2013

Référence de publication: 2013039947/10.

(130049482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Graphite et Métaux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 148.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2013.

Fernand CHOLHOT.

Référence de publication: 2013039969/10.

(130048957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère, Pestana Luxembourg S.A., au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013039988/12.

(130048883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Habentia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 87.061.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039989/10.

(130049438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Morgane Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100106637

Date: 19/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040156/12.

(130049543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Mifran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.705.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIFRAN S.A.

Référence de publication: 2013040143/10.

(130049235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Manor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.532.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANOR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013040128/10.

(130049337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013040054/11.

(130049366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Onisp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 175.890.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ROSEVARA LIMITED, une société de droit irlandais et ayant son siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, enregistrée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 196 711,

ici dûment représentée par Mme Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre l'associé actuel des parts ci-après créées et toutes les personnes ou entités qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois

du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties aux personnes ou aux sociétés qui sont liées directement ou indirectement à la Société ou au même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "ONISP S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant plus de quatre-vingt pourcent des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intermédiaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, et elles ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.150,-EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 mai 1959, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Mme Marie-Hélène GONCALVES, «corporate manager», née à Hayange (France) le 20 avril 1976, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

3. Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Ireland, ROSEVARA LIMITED, a company established and having its registered office in Eaton Neary, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland, registered with the Registrar of Companies in Dublin under N° 196 711,

here represented by Mrs Sandra KAISER, corporate manager, residing professionally in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed by the present member and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. The Company's object is, in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may also grant any loans or guarantees to the physical persons or the companies who are directly or indirectly linked to the Company or its group of companies.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "ONISP S.à r.l.".

Art. 4. The registered office of the Company shall be in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares of a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval in a general meeting of the members representing at least three-quarters of the corporate capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing more than eighty percent of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Titre III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, which can be members or not, appointed and revoked ad nutum by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of its sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Titre IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Titre V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII. - General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin today and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) shares have been entirely subscribed by ROSEVARA LIMITED, prenamed, and they have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The amount of costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,150.-.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, company director, born in Arlon (Belgium) on 28 September 1962, professionally residing at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
 - Mr Marc SCHMIT, chief accountant, born in Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg) on 13 May 1959, professionally residing at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
 - Mrs Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, born in Hayange (France) on 20 April 1976, professionally residing at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
3. The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French version, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013036457/282.

(130044562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Hadhan Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HADHAN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013039991/11.

(130049317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

G2J Conseil International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 155.119.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse du gérant unique de la société:

Monsieur Gilles DUPIN

15, rue Guillaume de Machault

L-2111 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013039303/14.

(130048724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 20.031.912,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.089.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 21 mars 2013:

Monsieur Robert van't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Révocation du Gérant B suivant à compter du 21 mars 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination de la nouvelle Gérante B suivant à compter du 21 mars 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Gwenaëlle B.A.D. Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B suivant à compter du 21 mars 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013039297/26.

(130048043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Global Refund Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.248.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2013*

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger Caurla

Liquidateur

Référence de publication: 2013039280/14.

(130048641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Finarom S.A. - SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'Administration prises par voie circulaire, que:

- Monsieur Gérald Meyer, Administrateur de la société, a démissionné de son poste avec effet au 1^{er} janvier 2013

Que,

- Monsieur François WINANDY, diplômé E.D.H.E.C, demeurant au, 103, Rue des pommiers, L-2343 Luxembourg a été coopté au poste d'Administrateur à effet du 1^{er} janvier 2013, en remplacement de Monsieur Gérald Meyer, administrateur démissionnaire. Monsieur François WINANDY, assumera sa fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Que,

- Monsieur Antoine FIRMENICH, demeurant au 19C Trevoise Crescent, Trevoise 12, SGP 298099 Singapore, a été nommé Administrateur-délégué à effet du 1^{er} janvier 2013, il exercera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, les administrateurs ont élu en leur sein un Président en la personne de Monsieur Antoine FIRMENICH, demeurant au 19C Trevoise Crescent, Trevoise 12, SGP 298099 Singapore.

Ce dernier assumera sa fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

FINAROM S.A.- SPF

Référence de publication: 2013039267/25.

(130048326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu en date du 21 mars 2013 au siège social que:

- Michel de Groote, résidant professionnellement au 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug, a démissionné de son poste d'administrateur et Président du Conseil d'administration, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013039263/13.

(130048464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mars 2013

En date du 25 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Alberto Pettiti, de M. Umberto Giraudo, de M. Max Meyer, de M. Danilo Vitali et de M. Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ersel Gestion Internationale S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013039232/16.

(130048592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

ECMF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.714.

Extrait de la Cession d'actions du 12 septembre 2012

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Trois mille quatre cent (3.400) parts sociales de Monsieur Jacobus Johannes Battjes sont cédées avec effet au 12 septembre 2012 à Monsieur Laurent Segalen.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR ECMF GP S.A.R.L.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013039237/15.

(130048229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Equita SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 137.944.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 08. März 2013

Am 08. März 2013 um 14 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Versammlung bestätigt den Verwaltungsrat für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2014 endet.

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme für die Prüfung des Geschäftsjahres 2012/2013 zu bestellen.

Luxemburg, den 22.03.2013.

Equita SICAV

Référence de publication: 2013039231/16.

(130048092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 08 mars 2013.

1. L'assemblée générale accepte la démission en date du 06 février 2013 de Monsieur Marco Sterzi, Monsieur Xavier Mangiullo et de Madame Francesca Docchio de leur poste d'administrateurs.

L'assemblée générale accepte également la démission du commissaire aux comptes Monsieur Vincenzo Bosco.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Madame Patricia OSIEKA, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leur mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

3. L'assemblée générale décide de fixer le siège au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour ROMINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013039510/23.

(130048409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Rochas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 42.696.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée:

- ROCHAS INTERNATIONAL s.à r.l. B42696 - avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2013039508/18.

(130048355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Shurgard Self Storage Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.040.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société prises le 18 décembre 2012 que la personne suivante a été nommée gérant de classe A de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2013, pour une durée indéterminée:

- M. Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013039520/17.

(130048053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Omco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.830.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 22 mars 2013

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé en date du 22 mars 2013 de:

- 1) prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour la Société

Signes S.A

Vincent Goy

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013039438/19.

(130048478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

SISL, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.407.

Par décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire, Mr Olivier PARING, 102, Boulevard de Sébastopol, 75 003 Paris, FRANCE, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Mr François LAUGIER, Administrateur démissionnaire au 5 décembre 2012.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 25.03.2013.

Pour: SISL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Nathalie Brasseur

Référence de publication: 2013039541/17.

(130048587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Seel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.394.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, représenté par M. Yves Biewer, KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par M. Guy Baumann, VALON S.A., société anonyme, représentée par M. Cédric Jauquet, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se dont démis de leurs fonctions respectives en date du 25 mars 2013

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour: SEEL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Nathalie Lett / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013039536/17.

(130048662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013

L'Actionnaire Unique renouvelle le mandat d'Administrateurs de

- Mr Carlo LESSEL, 50, avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg

- Mr Yvan JUCHEM, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Mr Laurent JANSEN, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

L'Actionnaire Unique décide de renouveler en tant que Réviseur d'Entreprises agréé le mandat de:

- DELOITTE AUDIT, inscrit au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895 ayant son siège social les 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

L. JANSEN / Y. JUCHEM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013039454/20.

(130048672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039807/10.

(130049419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 186, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.814.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039816/10.

(130048892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

BLP FINANCE- Agences d'assurances - S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 96A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 120.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039792/10.

(130049423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Brascolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 90.541.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013039800/11.

(130048968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Anima Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Sandra Ehlers

Director / Director

Référence de publication: 2013039740/13.

(130049541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

EB Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039901/10.

(130049031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

CASTELLANI Frères S.à r.l. & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.049.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039833/10.

(130049440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039806/10.

(130049417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Tee-Par Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 73.650.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg,
le 4 Février 2013 à 10.00 heures.*

Acceptation des démissions de Madame Elise Lethuillier, Monsieur Frédéric Sicchia et Monsieur Reinald Loutsch de leur mandat d'Administrateurs en date du 4 février 2013 ainsi que la démission de HRT Révision S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 4 février 2013.

Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Monsieur Denis Bour, né le 19 août 1961 à Metz (France) demeurant professionnellement au 2 rue Wilson, L-2732 Luxembourg, en qualité d'administrateur unique.

Nomination, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, de Madame Heike Heinz née le 24 juillet 1969 à Trier (Allemagne) demeurant professionnellement au 2 rue Wilson, L-2732 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Transfert du siège social de la société du 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 2 rue Wilson, L-2732 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013039692/24.

(130048341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

HC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2013.

Référence de publication: 2013039994/10.

(130049277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Farm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039939/10.

(130049256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Kolya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040056/10.

(130048950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Le galet blanc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 162.129.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013040077/10.

(130049455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.
